



# Noël À LA ferme

Samedi 9 & Dimanche 10  
DÉCEMBRE 2023

DE 10<sup>H</sup> À 17<sup>H</sup>

Ferme pédagogique  
Les Pennes-Mirabeau

CONTACT | Service événements | [michele.aureille@v1pm.com](mailto:michele.aureille@v1pm.com) | 09 69 36 24 12

## INSCRIPTION EXPOSANTS DU MARCHÉ DE NOËL 2023

Nom / Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

Qualité : Auto-entrepreneur       Commerçant   
Autre  (préciser).....

Nom et nature du stand.....

Lieu de vente habituel.....

### CONDITIONS

**Le marché de Noël est organisé en extérieur, sous hangar, à la Ferme pédagogique (Chemin de la Capelane, 13170 Les Pennes-Mirabeau).**

**L'accès est gratuit pour les visiteurs.**

**Tarif pour les exposants : 30€ pour les deux jours (non fractionnable), payable le jour de l'installation.**

**Horaires : Samedi 9 décembre 2023 de 10h à 17h / Dimanche 10 décembre 2023 de 10h à 17h**

### Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance comprenant les risques alimentaires (merci de noter au dos de l'imprimé «copie conforme à l'original» et signer),
- K-BIS (datant de moins de 6 mois),
- Numéro SIRET / SIREN,
- Photocopie de la carte d'identité,
- Photos du stand ou des objets.
- Charte d'engagement (ci-jointe, page 3) signée.

**Puissance électrique souhaitée ..... Tout stand doit être équipé d'un extincteur.**

**Aucun dossier incomplet ne sera accepté.**

**La demande d'inscription ne vaut pas acceptation.**

**Retour des dossiers avant le 10 novembre 2023**

- par mail à [michele.aureille@vlpm.com](mailto:michele.aureille@vlpm.com) **ATTENTION!** Votre dossier ne doit pas dépasser 5 Mo.
- ou à déposer/envoyer à la **Mairie des Pennes-Mirabeau**

**223, avenue François Mitterrand**

**13170 Les Pennes-Mirabeau**

**MISE À DISPOSITION**

- 2 tables (4,40m) et 2 chaises
- Branchement électrique (rallonge non fournie)

**Je m'engage à être présent les deux jours**

Fait le.....

À.....

**Signature de l'organisateur**

**Signature de l'exposant**

**NB : Seule la Ville des Pennes-Mirabeau sera autorisée à apporter toute modification nécessaire à la manifestation.**

# CHARTRE NOËL À LA FERME – MARCHÉ DE NOËL

## Les Pennes-Mirabeau

**Article 1** Le marché sera ouvert au public le samedi 9 décembre 2023 de 10h à 17h et le dimanche 10 décembre 2023 de 10h à 17h.

Les artisans s'engagent à être présents sur la totalité des heures d'ouverture au public.

**Article 2** L'accueil et le placement des artisans se feront le vendredi 8 décembre 2023 de 17h à 19h, le samedi 9 décembre de 7h à 9h30 et le dimanche 10 décembre de 7h à 9h30. Il est entendu que les stands devront être installés et ouverts pour 10h le samedi 9 décembre et le dimanche 10 décembre.

**Article 3** Les véhicules seront obligatoirement stationnés à l'extérieur du lieu de la manifestation, sur un parking réservé à cet effet. Ils ne pourront plus pénétrer dans l'enceinte de la manifestation après 9h le samedi 9 décembre et le dimanche 10 et ils devront sortir de l'enceinte au plus tard à 9h30 le samedi 9 décembre et le dimanche 10. Ils seront autorisés à pénétrer de nouveau sur le site le samedi 9 décembre à 17h30 et le dimanche 10 décembre à partir de 17h30.

**Article 4** Bien qu'un service de gardiennage de l'ensemble du site de la manifestation soit prévu, la Ville des Pennes-Mirabeau se dégage de toute responsabilité quant aux vols ou aux dégradations éventuelles. Chacun veillera à protéger et surveiller ses produits.

**Article 5** Les artisans veilleront à respecter l'esprit de Noël en décorant leur stand (couleurs verte, rouge et dorée, guirlandes...).

**Article 6** Les artisans veilleront à prévoir les rallonges, adaptateurs et dispositifs d'éclairage nécessaires à la mise en valeur de leurs produits dans le respect de la sécurité des biens et des personnes et dans le respect de la puissance électrique demandée au moment de l'inscription. Aucun dispositif de chauffage ne sera toléré.

**Article 7** Le placement des artisans est réalisé par la Ville des Pennes-Mirabeau. Aucun changement ou déplacement ne sera autorisé sans l'accord de la Ville.

**Article 8** La Ville des Pennes-Mirabeau est seule juge en cas de litiges et se réserve le droit de refuser et annuler la présence de tout artisan ne vendant pas les produits présentés lors de l'inscription.

**Article 9** Seuls les artisans ayant signé la présente charte et s'étant acquittés de toutes les modalités d'inscription pourront être présents et vendre des produits pendant la manifestation.

Fait le..... À.....

**Lu et approuvé (Nom / Prénom)**.....

**Signature de l'exposant**